



CGV

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail. Elle a pour objectif de former les stagiaires aux connaissances de bases pratiques et théoriques de la danse prénatale.

Sa durée est fixée à 35 heures.

L'action de formation aura lieu sur 5 jours consécutifs.

Le formateur sera Duchesne Sonia Créatrice de la Méthode Danse Prénatale MamDanse®.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

Article 1 : Modalités d'évaluation et de sanction

Evaluation continue tout au long de la formation et évaluation lors de mises en situation d'ateliers de pratique.

En cas de désistement du stagiaire dans les 20 jours avant le début de la formation, l'acompte sera gardé par l'organisme.

Article 2 : Modalités d'accueil et d'accompagnement

Le formateur accompagne le participant tout au long de la formation dans la structure. Il s'assure de sa compréhension de la pédagogie veille à sa bonne intégration au sein du groupe.

Article 3: Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 700 euros TTC

Le stagiaire s'engage à verser :

La totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

o Les modalités de paiement de la somme de 700 € TTC incombant au stagiaire sont les suivants :Le stagiaire a effectué un premier versement d'un montant de 150 €. Cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix dû par le stagiaire. Après un délai de rétractation mentionné à l'article 1. Le paiement du solde de 550 € à la charge du stagiaire, est à régler au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

Article 4: Cas de différend

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Bordeaux sera seul compétent pour régler le litige.